

RCS : TOURS  
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01245  
Numéro SIREN : 789 491 388  
Nom ou dénomination : 219 CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2024 sous le numéro de dépôt 4462

## **SARL 219 CONSULTING**

Activités des sociétés holding  
Siren : 789491388  
RD 751 LA BOISSELIERE  
37700 LA VILLE-AUX-DAMES

## **ÉTATS FINANCIERS**

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Pour copie certifiée conforme  
La Gérance



fiteco.com



21 Rue des granges GALAND

37550 SAINT-AVER

Désignation de l'entreprise		SARL 219 CONSULTING										Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise		RD 751 LA BOISSELIERE 37700 LA VILLE-AUX-DAMES															
SIRET		7 8 9 4 9 1 3 8 8 0 0 0 1 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1, 2				Durée de l'exercice précédent *		1, 2									
												Exercice N clos le		3,010,912,01,31			
<b>ACTIF</b>												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014	505	016	505										
	Immobilisations corporelles *		028	18 391	030	14 934			3 457								
	Immobilisations financières * (1)		040	1 581 694	042				1 581 694								
<b>Total I (5)</b>				044	1 600 590	048	15 439			1 585 151							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	176 771	070	2 074			174 697							
		Autres * (3)		072	376 789	074				376 789							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	482 389	086				482 389								
Charges constatées d'avance *		092	363	094				363									
<b>Total II</b>				096	1 036 312	098	2 074			1 034 239							
<b>Total général (I+II)</b>				110	2 636 902	112	17 513			2 619 390							
<b>PASSIF</b>												Exercice N		NET			
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			1 000 000									
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126			150									
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			68 991									
	Report à nouveau				134												
	Résultat de l'exercice				136			883 991									
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
<b>Total I</b>				142			1 953 132										
Provisions pour risques et charges						<b>Total II</b>		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			405 321									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			11 022									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)				169	125 719		)		172 249 914							
	Produits constatés d'avance				174												
<b>Total III</b>				176			666 257										
<b>Total général (I + II + III)</b>				180			2 619 390										
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	239 508								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 215 587								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	346 150	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184									

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 219 CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/01/2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209			210			
	Production vendue	Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires		211			
		Services *	217			218	376 621		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
	Autres produits					230	1 820		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	378 441		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	240 035		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	577	244	8 767		
	Rémunérations du personnel *					250	100 260		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 865		
	Dotations aux amortissements *					254	1 707		
	Dotations aux provisions					256	2 074		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	359 707		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	18 734		
Produits financiers	(III)	280	873 570	Charges financières	(V)	294	8 466		
Produits exceptionnels	(IV)					290	153		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	883 991		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	883 991	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (44, octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (41, septies)	981	JEI (44, sexies A)	989					
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44, quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Crédance due au report en arrière du déficit					346	822 820		
	Droit divers								
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647						
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641						
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	61 171	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
Déficits antérieurs reportables *						70 258	dont imputés sur le résultat :	360	61 171
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	



③

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	505	412		414		416		416	505		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460	4 709	462		464		466		466	4 709		
	Autres immobilisations corporelles	470	9 055	472	4 628	474		476		476	13 683		
Immobilisations financières		480	1 370 735	482	1 210 959	484	1 000 000	486	1 581 694	486	1 581 694		
TOTAL		490	1 385 004	492	1 215 587	494	1 000 000	496	1 600 590	496	1 600 590		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	505	502		504		506		506	505		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550	4 709	552		554		556		556	4 709		
	Autres immobilisations corporelles	560	8 519	562	1 707	564		566		566	10 226		
TOTAL		570	13 732	572	1 707	574		576		576	15 439		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 219 CONSULTING</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	2 074	654		656	2 074			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>2 074</b>	<b>684</b>	<b>686</b>	<b>2 074</b>			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>						
		Dotations			Reprises							
Fonds commercial	681			683								
Autres immobilisations incorporelles	700			705								
Terrains	710			715								
Constructions	720			725								
Inst. techniques mat. et outillage	730			735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740			745								
Matériel de transport	750			755								
Autres immobilisations corporelles	760			765								
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>		<b>775</b>								
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780				
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		70	258						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		114	356						
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter									
Déficits imputés			983		61	171						
Déficits reportables			984		123	443						
Déficits de l'exercice			960									
Total des déficits restant à reporter			970		123	443						
<b>III DIVERS</b>												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326		
										14 035		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374		
										73 124		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		
										25 562		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: .....SARL 219 CONSULTING.....										Néant <input type="checkbox"/> *															
Exercice ouvert le: ..01/10/2022.. et clos le: .....30/09/2023							Données en nombre de mois			1	2														
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																									
Effectif moyen du personnel * :										376	1,00														
Dont apprentis										657															
Dont handicapés										651															
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861															
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>																									
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	376 621														
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118															
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119															
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105															
<b>TOTAL 1</b>										106	376 621														
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	3														
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143															
Subventions d'exploitation reçues										113															
Variation positive des stocks										111															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116															
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153															
<b>TOTAL 2</b>										144	3														
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																									
Achats										121	76 405														
Variation négative des stocks										145															
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	141 988														
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	931														
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133															
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128															
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135															
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150															
<b>TOTAL 3</b>										152	219 324														
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>																									
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)	137	157 300													
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	157 300														
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	<input checked="" type="checkbox"/>														
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	376 621			Effectifs au sens de la CVAE *		023	1,00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026															
Période de référence				024	0	1	/	1	0	/	2	0	2	2	160	3	0	/	0	9	/	2	0	2	3
Date de cessation				/ /																					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

(1) Néant  \*

Exercice clos le  SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

 (1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le  SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

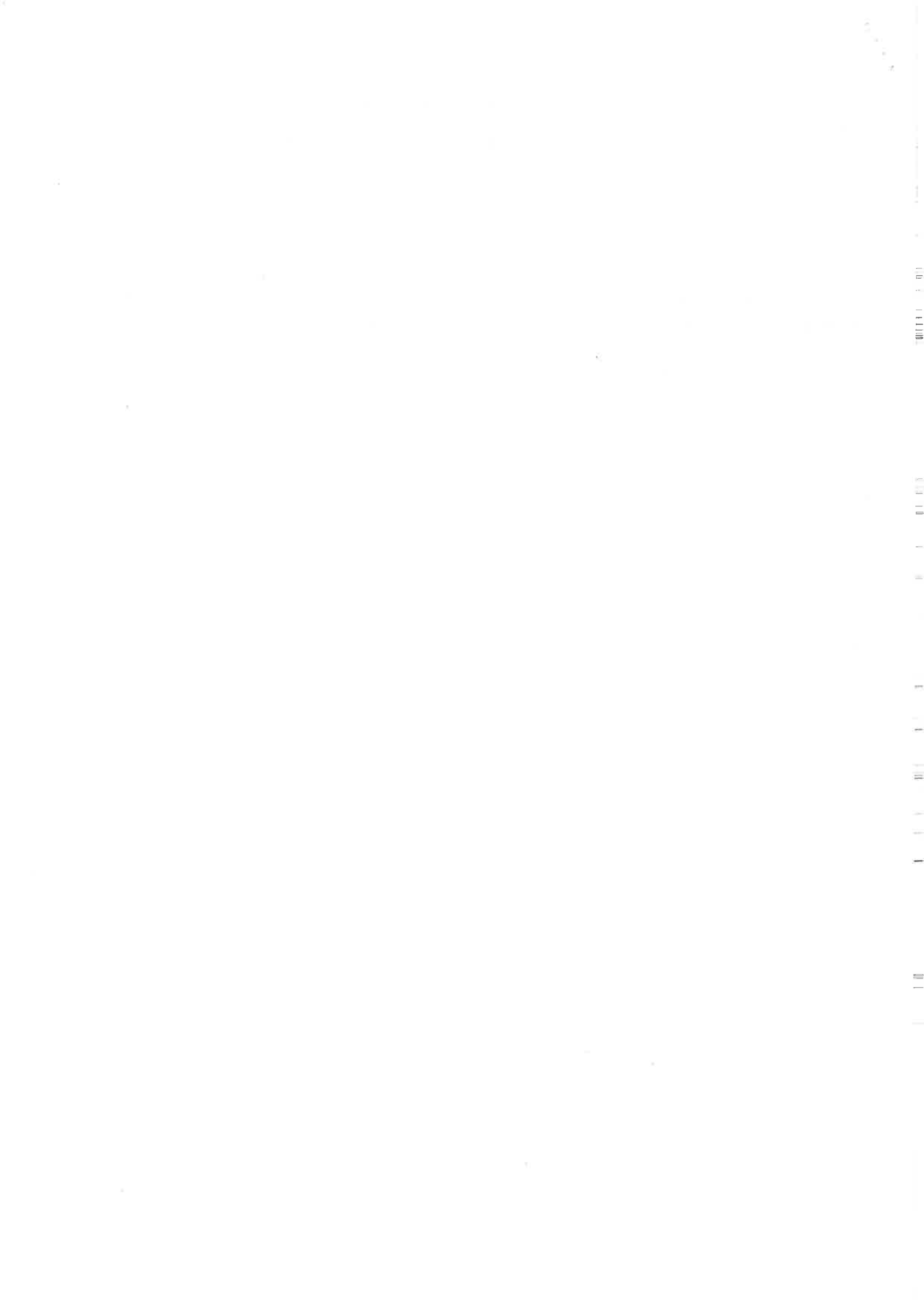
Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



## 219 CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 €  
RD 751 – La Boisselière 37700 LA VILLE AUX DAMES  
789 491 388 RCS TOURS

---

### DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 28 FEVRIER 2024

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

#### DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 883.991 € de la manière suivante :

- |  |           |
|--|-----------|
| - à la réserve légale, à concurrence de                      | 44.200 €  |
| - à l'associé unique, à titre de dividende, à concurrence de | 100.000 € |
| - au poste « autres réserves », à concurrence de             | 739.791 € |

Il est ici précisé que ce dividende en numéraire, soit 100.000 €, sera mis en distribution à compter du **1<sup>er</sup> avril 2024**.

L'associé unique personne physique prend acte que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « Flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvement sociaux.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. En application de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, les dividendes pourront, le cas échéant, bénéficier de l'abattement de 40 % mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme**  
**Aurélien SERRAULT**  
**Gérant associé unique**

